



Séance spéciale de Questions de substance

Dimanche 15 novembre 2009, de 13 h 30 à 16 h 30

Drogue au volant au Canada : répercussions sur la prévention et le traitement

Même si on considère depuis longtemps l'abus de drogues comme un grave problème social, les conséquences aussi graves que dévastatrices de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ne suscitent que depuis peu des préoccupations concernant la santé publique et la sécurité de la population. Avec la récente adoption de lois s'attaquant à la conduite sous l'influence de la drogue, il faut maintenant sensibiliser et éduquer le public à la question et à ses répercussions. Cette séance pré-conférence brossera le tableau du problème de la drogue au volant au Canada, des mesures prises par le système de justice pénale pour y remédier et des conséquences possibles sur le système de traitement. Cette séance s'adresse à toute personne intéressée ou touchée directement ou indirectement par l'alcool ou les drogues, comme les spécialistes en toxicomanie (p. ex. fournisseurs de traitements, personnel clinique), les autorités policières, les procureurs, les juges, les agents de probation, le personnel en milieu correctionnel, les chercheurs, les universitaires, les responsables des politiques et les professionnels du secteur privé.

La séance portera sur le Programme d'évaluation et de classification des drogues (PECD), qui permet d'identifier les conducteurs sous l'effet de la drogue, et les dernières études étayant son fondement scientifique. Un policier formé au PECD, appelé expert en reconnaissance de drogues (ERD), fera la démonstration d'une évaluation. La séance se conclura par une analyse des approches pouvant être adoptées pour prévenir la drogue au volant et des services et soutiens à instaurer pour aider les personnes inculpées à se prendre en main efficacement.

Les participants pourront aussi prendre part à une véritable évaluation PECD faite par un ERD à des heures préétablies lors de la conférence. Il sera possible de s'inscrire lors de la séance spéciale.

Cette séance est coparrainée par la Gendarmerie royale du Canada et le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Pour assister à cette séance spéciale, il faut s'inscrire à l'avance au coût de 50 \$ pour les participants de la conférence et de 75 \$ pour les invités non inscrits.

